

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2022

Le vendredi 17 février, à 19 h 30, sur convocation du 10 /02/ 2022, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jacques Baijot, maire.

Étaient présents : Corinne Deshayes, D. Lespinasse, Ch. Lézouret, J. Loygues, I. Montétagaud, J. Baijot, F. Klère.

Étaient excusés : D. Jaeck (procuration à Julie Loygues), E.Leroyer (procuration à Christelle Lézouret), R. Pidoux (procuration à Julie Loygues)

Absente : J.Laevens

La séance débute à 19h30 heures. I. Montétagaud est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif :

Présentation du compte administratif :

En fonctionnement :

- recettes supérieures d'environ 6 000 € au prévisionnel. Lié essentiellement à l'augmentation des produits et service (FPIC reversé par la Communauté de Communes) et de produit de gestion courante (location de la salle des fêtes). Recettes inférieures à celles de 2020 car pas de produit exceptionnel (remboursement assurance en 2020).

- dépenses inférieures au prévisionnel (toujours surévalué pour éviter les mauvaises surprises) et inférieures également au Budget Prévisionnel 2020 : diminution des charges de personnel (et dans une moindre mesure des charges à caractère général et des charges financières).

Solde positif de 49 000 € environ

En investissement :

En recettes :

Ouverture de l'emprunt de 50 000 € + quelques subventions perçues sur les travaux de la salle des fêtes + excédent antérieur

En dépenses :

Réalisation des travaux de la salle des fêtes pour 84 845,45 € (total TTC 92 324,11 €),

Sol plâtre peinture : 16 218,95

Gros œuvre : 21 405,58

Électricité : 1 617,96

Menuiserie : 6 276,00

Charpente couverture : 29 006,54

Architecte : 11 733,08

Contrôle technique : 2 520,00

Étude de sol : 1 806,00

Sécurité : 1 740,00

TOTAL : 92 324,11

Travaux sur le cimetière de Latour : **4 258 €**

Travaux au bâtiment du couvent (Lagrèze, électricité Lafont, couverture de l'entrée du logement au-dessus de la buvette – 2 197,80 €, reprise structure pergola, bâche) : **10 866,32€**

Acquisition de matériel (débroussailleuse et vitrines) : **1 876,80 €**

Petits travaux logement Latour (réparation conduit de cheminée) : **420 €**

En reste à réaliser : l'accès aux cloches de l'église de Latour (fait début février), facture pour le nettoyage terrain Coutrix (réalisé) et adressage (en cours).

Le maire ne devant pas participer au vote des chiffres des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2021, c'est la première adjointe qui procède au vote :

- Dépenses de fonctionnement : **149 222,09 €**
- Recettes de fonctionnement : **198 298,21** + 17 622,72 (report n-1) soit un total de : **215 920,93 €**
- Dépenses d'investissement : **120 744,46** + 5 974,59 (report N-1) + 12 500 (restes à réaliser) ; soit un total de : **139 219,05 €**
- Recettes d'investissement : **154 330,87** + 7 264 (restes à réaliser) ; soit un total de : **161 594,87 €**

Le compte administratif est voté à l'unanimité : 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

- Vote du compte de gestion :

Les chiffres transmis par la trésorerie sont identiques. Il est procédé au vote : le compte de gestion est approuvé à l'unanimité : 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

- Affectation de résultat :

Les excédents dégagés sont affectés comme suit :

En fonctionnement : 66 698,00 €

En investissement : 22 375,82 €

La délibération est votée à l'unanimité : 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

- Demande de privatisation d'un chemin rural au titre de la prescription trentenaire (secteur Terret)

Rappel :

- Demande écrite de la famille Protopopoff pour racheter le chemin d'accès à leur propriété en octobre 2019.
- Délibération favorable du CM en septembre 2020 (vente au prix de 850 €) après accord des riverains
- Obligation de passer par un géomètre agréé par la préfecture pour faire la vente. Procédure lourde et coûteuse (environ 1 500 €)
- Février 2021 : demande de la famille Protopopoff au titre de la prescription acquisitive
- Propriété achetée en octobre 1991.
- Aucun aménagement réalisé par la mairie sur ce chemin depuis cette date.
- Travaux réalisés par la famille Protopopoff (attestés par facture de 2003)

Il faut voter une délibération pour proposer de valider la demande d'acquisition de cette portion de chemin au titre de la prescription acquisitive trentenaire.

La délibération est votée à l'unanimité : 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

- Préparation du budget 2022

(Étude en 2022 pour des travaux en 2023 après obtention des subventions) :

- projet 1 : aménagements dans le bourg : éclairage parking, stationnement et déplacements PMR, sécurité incendie...
- projet 2 : réfection des enduits et travaux divers dans l'église (sol, peintures, chœur...) Il faut faire chiffrer le projet.
- projet 3 : aménagements dans les hameaux : panneaux à Latour pour sécuriser le croisement...
- projet 4 : travaux d'aménagement dans la salle des fêtes (cuisine et arrière cuisine) et dans la salle des associations : meubles de rangement pour ranger la vaisselle et les objets stockés par les différentes associations, de façon à libérer la pièce actuellement encombrée par la vaisselle pour les archives.

- Point sur l'adressage :

Nous avons commencé à recenser les rues, routes et chemins de la commune pour leur attribuer des noms, et ensuite attribuer des numéros aux habitations. C'est un travail fait en coordination avec le SDAIL (Service Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) qui nous a fourni une carte sur laquelle nous répertorions les différentes voies. Leur dénomination doit être simple et faire référence aux hameaux et lieux dits desservis par ces voies. Les numéros seront attribués selon le système métrique qui calcule la distance depuis le début de la voie jusqu'à l'habitation concernée.

- Travaux de voirie à prévoir (fonctionnement et investissement)

Le maire et le responsable de la voirie à la Communauté de Communes se sont rendus sur place :

- investissement : route de Pech d'Eau

- fonctionnement : chemins desservant les propriétés Fleury et Pidoux, chemin à côté du travail à Lalande, chemin de La Romiguière, rue d'Al Mech (risque d'effondrement).
- hors compétence : castine pour le chemin de Patraque.

Le problème, c'est le manque de vision communautaire dans la gestion de la voirie : la Communauté de Commune attribue une somme à chaque commune en fonction de sa participation lors de la prise de compétence et les travaux sont réalisés par petits bouts.

- Information sur le déploiement de la fibre :

Nous avons reçu ce courrier du service technique du syndicat mixte Lot Numérique en charge du déploiement de la fibre :

Le déploiement du réseau fibre optique dans le Lot est réalisé dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé en décembre 2017 entre le syndicat Lot numérique, qui regroupe le Département, les communautés de communes et Territoire d'Énergie Lot, et la société Alliance très haut débit (ALL'FIBRE), filiale d'Orange dédiée à ces missions. Ce contrat prévoit bien la desserte en fibre optique pour 100% des Lotois.

Le contrat établi avec Orange est de type concessif ce qui signifie que le délégant (collectivités publiques) et le délégataire (groupe Orange) co-investissent sur la construction du réseau.

Le déploiement a bien avancé jusqu'à présent puisque 70% des logements sont déjà éligibles à la fibre.

Cependant, des surcoûts conséquents sont présentés par Orange et font actuellement l'objet de négociations avec la collectivité.

En conséquence, les travaux sont temporairement ralentis sur les zones où la mise en œuvre est particulièrement coûteuse, le temps de trouver une solution.

Le secteur de Bélaise ne peut pas être considéré en retard puisqu'il est programmé contractuellement en 2022.

Nous pouvons vous assurer que les autorités départementales sont pleinement mobilisées pour débloquer la situation avec le groupe Orange afin de mener le déploiement à son terme.

- Questions diverses.

Détournement d'un chemin communal à Latour : à voir sur place.

Chemin de Latour en direction de Floiras : Il n'est désormais plus possible de procéder à un échange, il faut réaliser une double vente ce qui augmente les frais de notaire, à moins de trouver un accord amiable.

Commission chemins : peu d'échos à l'annonce d'une commission pour remettre en état les chemins de randonnée. Julie espère obtenir des subventions et de l'aide des chasseurs et de l'AFP.

On signale des pneus sur le chemin du Tuquelet (à Lascapernades).

Julie fait part du compte-rendu par Denis Jaeck de la réunion du Syndicat Aquarésou du 30 novembre à laquelle il a assisté :

-service eau potable : augmentation des tarifs de 3% :

Part fixe abonnement collectivité : 46,66€ HT ; Prix au m³ part collectivité : 0,38€ HT.

-service assainissement non collectif : tarifs maintenus :

Vérification du bon fonctionnement et du bon entretien des ouvrages : 73€ HT par contrôle. Contrôle en cas de vente : 100€ ou 150€ HT selon la capacité, 80€ HT pour des installations réhabilitées.

Dany donne des informations sur le Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) : 10 enfants de Bélaise en font partie : 4 vont à l'école d'Albas et 6 à Castelfranc. Pour la classe découverte, il convient de prévoir 45€/enfant + 67,50€ résultant d'un partage entre les communes des frais concernant 6 enfants extérieurs au RPI, Soit un total de 517,50€ pour Bélaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h45.